



Natural Resources  
Canada

Ressources naturelles  
Canada



## Direction de l'arpenteur général



Une expertise pour les pays en développement

Canada



## Qu'est-ce que la Direction de l'arpenteur général?

**5 000**

km de frontières  
arpentées  
par année

La Direction de l'arpenteur général (DAG) fait partie du Secteur des sciences de la Terre de Ressources naturelles Canada et abrite l'arpenteur général des terres du Canada ainsi que le commissaire de la frontière internationale.

**275 000**

parcelles dans la  
base de données  
cadastrales

La DAG a pour mandat de gérer les levés des terres du Canada. Afin de s'acquitter de ce mandat, la DAG concentre ses efforts à : établir des normes, élaborer des politiques, émettre des directives pour les plans des levés et examiner ces plans, consigner des plans dans les archives d'arpentage des terres du Canada (CLSR) et fournir des renseignements pour ces archives, émettre des opinions sur les frontières, conseiller d'autres ministères et assurer la liaison avec les Premières nations.

## Une expertise internationale

Le personnel de la DAG possède des décennies d'expérience dans les domaines des levés et de la cartographie. À ce titre, nous pouvons offrir notre expertise sur un vaste éventail de sujets dans le contexte des pays en développement, dont cinq en particulier :

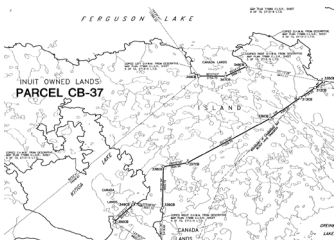
- Les Autochtones
- La modélisation de données cadastrales
- La cartographie cadastrale
- La réforme des régimes fonciers
- Le développement des ressources naturelles



## Les Autochtones

La DAG administre des levés sur une grande partie des terres autochtones au Canada depuis 1873. Ces terres englobent quelque 3 000 réserves détenues en fiducie pour plus de 600 Premières nations différentes qui ont une superficie totale de plus de 35 000 kilomètres carrés.

Les projets d'arpentage ont été très variés, allant des levés des limites extérieures afin de clarifier l'étendue des terres autochtones, pour le gouvernement et les Autochtones, aux levés des limites intérieures afin de favoriser l'investissement et le développement économique, en passant par les levés destinés à soutenir les revendications territoriales, les promesses faites dans le cadre de traités, les initiatives d'autonomie gouvernementale et les litiges.



## La réforme des régimes fonciers

La réforme des régimes fonciers peut prendre plusieurs formes. Que ce soit en modernisant les systèmes en place, en transférant la responsabilité de la gestion des terres ou en assurant la transition vers une autonomie gouvernementale, des limites claires s'avèrent nécessaires.

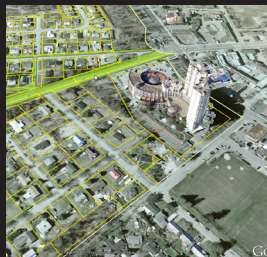
La certitude des frontières qui délimitent ce qu'une collectivité peut posséder, gérer et utiliser engendre une diminution des coûts liés aux transactions, ce qui favorise le développement économique et social.

La DAG fournit des levés, des descriptions et des opinions sur les frontières afin de faciliter la réforme des régimes fonciers. Les efforts déployés pour une réforme de ce genre sont résumés dans la Loi sur la gestion des terres des premières nations, la Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations, l'initiative proposée sur le droit de propriété des Premières nations ainsi que différentes ententes d'autonomie gouvernementale.

## La modélisation de données

Les données cadastrales de la DAG sont emmagasinées dans le modèle de données pour une « gestion cadastrale intégrée », qui est structuré en catégories aux caractéristiques variées.

Le modèle facilite la gestion des données parcellaires afin de les intégrer aux registres des terres, tandis que l'uniformité du modèle permet à la DAG de répondre aux besoins des clients de la même façon aux quatre coins du pays.



## La cartographie cadastrale

Les cartes publiées par la DAG sont des recueils de toutes les données cadastrales sur les terres du Canada. Elles sont diffusées en trois formats : un fichier de formes (SHP) qui contient des données sous forme de polygones, de lignes et de points tirées de tous les plans d'arpentage; un fichier de dessins (DWG) qui renferme de l'information linéaire puisée dans tous les plans d'arpentage ainsi que des annotations; et un langage à base de balises géolocal (KML) qui peut être utilisé pour la superposition dans les navigateurs terrestres comme Google Earth.



## Le développement des ressources

La DAG gère des levés et des limites afin de faciliter le développement des ressources naturelles sur la plupart des terres des Premières nations et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les levés ont comporté des parcelles visées par des concessions pour l'extraction des hydrocarbures ainsi que des claims miniers en vue de l'exploitation de mines d'or et de diamants. La DAG a également arpenté de larges étendues de limites juridictionnelles, comme en témoignent les travaux récents réalisés à la frontière des Territoires du Nord-Ouest, afin de rendre les districts miniers plus clairs.



## L'importance de l'expertise de la DAG

L'arpentage et la cartographie sont indispensables pour définir les lieux et pour utiliser ces données sur les emplacements à d'autres fins analytiques, notamment pour fixer le parcours des véhicules d'urgence, pour planifier l'utilisation des terrains, pour éviter les dangers naturels et les zones écologiquement vulnérables et pour donner une certitude aux propriétaires et aux titulaires de domaines à bail quant à l'étendue de leur propriété.

## Les frontières et le monde en développement

Les frontières sont d'une importance capitale. Elles déterminent notamment l'endroit où les droits fonciers d'une famille commencent et prennent fin, elles distinguent un comportement incompatible sur cette terre et elles y limitent les influences indésirables au moyen d'une réglementation (instruments, mesures législatives et constitutions). Toutes les frontières donnent la parole aux pauvres, ouvrent la voie à la prospérité économique et encouragent l'aménagement des ressources environnementales.

En règle générale, les frontières sont définies à l'aide d'un processus qui consiste à arpenter la parcelle en démarquant les limites, à concevoir des plans et à préparer les documents de transfert selon les descriptions (par exemple le lot 4, plan 23). Cela dit, conformément à l'engagement d'ONU-Habitat, les méthodes peu orthodoxes doivent être prises en compte. Ces méthodes englobent la réalisation de croquis sans levés, la réduction

ou le report des bornes, l'illustration des preuves (images fixes ou sur vidéo) et les mécanismes prévus par la collectivité pour définir les limites, l'allocation des intérêts, le choix des utilisations et le règlement des différends. Néanmoins, deux principes sacro-saints demeurent : les renseignements sur la terre doivent être géoréférencés (où se trouve-t-ils?) et les descriptions parcellaires doivent sans ambiguïté (est-ce que c'est ça?).

Les systèmes utilisés pour les frontières et les cadastres doivent donc tenir compte du contexte (l'environnement social, politique et économique), être adéquats sur le plan technologique et souples afin de répondre aux besoins de la collectivité. Ces principes caractérisent les travaux de la DAG auprès des communautés autochtones du Canada. Il y a plus de 600 communautés de ce genre qui sont très différentes en termes d'emplacement, de population, de région, d'économie, d'urbanisation, de capacité et d'évolution. La DAG reconnaît que la plupart du temps, l'établissement des frontières dans ces communautés est le résultat d'un calcul collectif; ce n'est pas simplement un exercice de mesure technique.

